

(Traduction)

**DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON**

Le 5 décembre 1995

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 199 du 5 décembre 1995, concernant l'opportunité de poursuivre la coordination des activités de déglacement menées par le Canada et les États-Unis dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte la proposition énoncée dans votre note de reconduire pour une période de cinq ans l'Accord du 28 octobre et du 5 décembre 1980 visant à poursuivre les activités de déglacement dans le réseau des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique convient en outre que votre note et la présente réponse constituent un Accord entre le Canada et les États-Unis, qui entrera en vigueur le 5 décembre 1995 et qui restera en vigueur pour une période de cinq ans.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État
Richard E. Hedy (signé)

Son Excellence
Raymond Chrétien
Ambassadeur du Canada